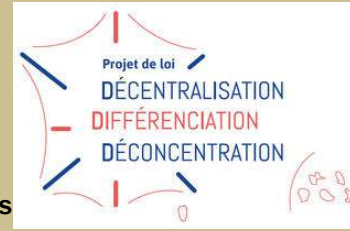


## Examen du Projet de loi 3DS

Le Sénat a achevé le 21 juillet dernier l'examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Après plusieurs heures de débat et malgré la timidité de ce texte sur le fond, **le Sénat par le biais de la commission des affaires économiques à laquelle j'appartiens, a pu obtenir quelques avancées en adoptant une série de mesures relatives à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain portant sur les quotas de logements sociaux.**



Parmi ces dispositions figurent :

- L'élargissement des critères d'exemption de quotas de logements sociaux par l'intégration du critère d'isolement multi factoriel (zones rurales et montagnardes) : Transformation du critère « d'une insuffisante desserte en transports en commun » par celui « d'isolement multi factoriel » pour être exempté de quotas en logement social.
- Extension du critère de faible tension sur la demande en logement social aux communes de plus de 3500 habitants : initialement réservé aux communes de plus de 30 000 habitants) : si il y a fusion entre petites communes rurales peu concernées par les problématiques de logement social, celles-ci seront exemptées de quotas.
- Modifications sur le calcul des quotas de logements sociaux en permettant la déduction du décompte des résidences principales, les logements des militaires situés dans les casernes de manière à faire baisser le nombre total des logements sur une commune et fait donc mécaniquement baisser le seuil de 25 % nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la loi SRU.
- Assouplissement des pénalités en supprimant les peines planchers et toutes les sanctions inefficaces et contre-productives (retrait de droit de préemption, des attributions...) et fléchage des sanctions financières (prélèvements), via une consignation des sommes sur le territoire pour le logement social.
- Augmentation du poids des grands logements de plusieurs pièces pour faire peser plus lourd ces logements dans le calcul des quotas de logements sociaux qu'un studio ou un logement social classique pour obtenir le taux de 25 % de la loi SRU.

En outre, le Sénat a pu obtenir plusieurs apports sur d'autres mesures ayant directement trait aux collectivités locales, que vous trouverez dans le document à télécharger [à ce lien](#).

J'espère que les apports du Sénat à ce texte seront maintenus lors de son examen par l'Assemblée Nationale qui est prévu deuxième quinzaine de septembre.

## Proposition de loi tendant à renforcer la protection des élus locaux contre les poursuites pénales

Actuellement, les élus locaux sont exposés au risque pénal et sont souvent mis en cause pour des faits non intentionnels: dans de nombreuses situations, l'élu est la cible de poursuites pénales dès lors que la collectivité territoriale ne peut, par limitation légale, voir sa responsabilité pénale engagée.

J'ai donc cosigné cette proposition de loi de mon collègue sénateur Jérôme Bascher, **qui entend mieux protéger les élus locaux de poursuites pénales, en élargissant le champ d'application de la responsabilité pénale des collectivités territoriales et de leurs groupements en mettant ainsi fin à sa limitation aux seules activités susceptibles de faire l'objet de conventions de délégation de service public.** Désormais en cas de litige lié à ces activités déléguées, les élus ne seront plus les seuls à pouvoir être mis en cause pénalement ([Pour accéder à la proposition de loi, cliquez ici](#))

## Mes dernières questions parlementaires

- ➔ Question écrite sur la situation fragilisée de la filière laitière de montagne suite aux derniers arbitrages intervenus dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).
- ➔ Question écrite s'agissant des inquiétudes des communes sur le manque d'information du contribuable face au transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- ➔ Question écrite sur les conséquences de la réforme du premier cycle des études médecine et les déserts médicaux.
- ➔ Question écrite concernant le manque d'approvisionnement des scieries françaises en chênes.
- ➔ Question écrite relative au versement d'une contribution supplémentaire des communes forestières pour financer l'Office National des Forêts qui ne serait pas raisonnable dans le contexte actuel de crise.

Retrouvez l'intégralité de mes questions parlementaires au lien suivant: [questions parlementaires](#).

# #Sénatrice sur le terrain, à l'écoute des élus !

## Examen du projet de loi de gestion de la crise sanitaire

Aux côtés de 128 autres collègues sénateurs, j'ai voté contre le texte visant à l'extension du passe sanitaire.

Une crise sanitaire ne peut devenir le prétexte à une remise en cause de nos principes fondamentaux que sont l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté. Ces principes fondamentaux sont essentiels pour garantir notre Etat de droit, y compris dans les moments de crise : il s'agit de garde fous auxquels on ne doit pouvoir déroger.



En l'espèce, le **passé sanitaire porte, selon moi, une atteinte disproportionnée et injustifiée aux libertés publiques** : comment expliquer qu'il soit nécessaire de justifier d'un passe sanitaire en terrasse d'un simple restaurant mais qu'on puisse aller manger librement dans un restaurant routier ou d'entreprise ? Comment expliquer qu'un passe soit nécessaire dans un TGV mais pas dans un métro bondé ? En outre, ce passe sanitaire ne règle pas la question des 5 millions de personnes fragiles ou souffrant de comorbidités qui ne sont pas encore vaccinées dans notre pays et qui sont pourtant les principales victimes du COVID.

Lors de l'examen de ce projet de loi au Sénat les 24 et 25 juillet, j'ai également défendu la non obligation de passe sanitaire pour les mineurs en réhaussant de 12 à 18 ans l'âge à partir duquel un passe sanitaire doit être exigé ainsi que l'exigence de l'accord des deux parents pour pouvoir vacciner un mineur.

J'ai aussi déposé un amendement pour que le passe sanitaire soit contrôlé par la force publique (gendarmes, policiers...) et non les professionnels qui pourraient être alors confrontés aux éventuels débordements.

Retrouvez la vidéo de mon intervention [en cliquant ici](#).

## Rencontre avec le SNDEC



Le 28 juillet dernier, j'ai rencontré Alain Appert et Camille Pasquelin, respectivement président et directrice du Sndec (Syndicat National du Decolletage) afin d'évoquer l'actualité de la profession à laquelle je resterai particulièrement attentive, tant au Sénat qu'au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

## Remise de trophée "Mon beau village" à Samoëns

Le 31 juillet, j'ai remis le trophée "Mon beau village" à la Commune de Samoëns, grande gagnante du concours organisé conjointement par Le Dauphiné Libéré, Le Progrès et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui vise à mettre en avant le plus beau village de chacun des 9 départements couverts par les deux quotidiens, plébiscité par un vote des lecteurs. Une distinction méritée pour ce village authentique et pittoresque ! Notre département compte une multitude de pépites comme celle ci, rendant le choix particulièrement difficile ! Sur les 30 communes haut-savoyardes qui avaient initialement candidaté, seuls 6 villages ont été retenus par le comité de sélection pour concourir selon une grille de 6 critères sélectifs : Samoëns, Yvoire, Combloux, Abondance, le Grand-Bornand et Talloires-Montmin. Petite pensée pour ces magnifiques villages qui font eux aussi la fierté de notre département ! Bonne chance à Samoëns pour la finale régionale !



## EN BREF

➔ A l'invitation de Madame le Maire Nadine Perinet, j'ai eu le plaisir de rencontrer les élèves de CM2 de La Muraz afin de leur faire découvrir le rôle du Sénat.



➔ Participation aux cérémonies du 14 juillet à Marignier, Annecy et Etrembières.



➔ Inauguration du centre nautique de Sallanches.



➔ Félicitations aux nouveaux élus départementaux et à Martial Saddier, notre nouveau président de Département ainsi qu'à la nouvelle députée de la 3ème circonscription, Chritelle Petex-Levet depuis le 1er août ! Je leur souhaite pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions et les assure de tout mon soutien.



➔ Installation du Conseil Régional le 2 juillet, entourée de mes collègues.



Me contacter :



Permanence parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville  
74 800 La Roche-sur-Foron - Téléphone: 04 50 25 18 10  
[s.noel@senat.fr](mailto:s.noel@senat.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr) - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr)